

## Justification du cadre conceptuel pour l'indice d'égalité de genre pour l'Union européenne



Cette publication résume les questions conceptuelles et méthodologiques sur lesquelles se concentre l'étude intitulée «Justification du cadre conceptuel pour l'indice d'égalité de genre pour l'Union européenne» réalisée par Janneke Plantenga, Colette Fagan, Friederike Maier et Chantal Remery (en 2010), pour l'Institut Européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE).

Ni EIGE ni une tierce personne représentant l'Institut ne peut être tenu responsable de l'utilisation se rapportant aux données contenue dans ce rapport.

---

**Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses  
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.**

**Un numéro unique gratuit (\*): 00 800 6 7 8 9 10 11**

(\*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche catalographique figure à la fin de l'ouvrage.

ISBN 978-92-9218-046-1

doi:10.2839/51465

© Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, 2012  
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

# Introduction

Le présent texte résume les questions conceptuelles et méthodologiques soulevées par l'«Étude pour le développement de la structure élémentaire d'un indice de l'égalité de genre pour l'Union européenne», élaborée par Janneke Plantenga, Colette Fagan, Friederike Maier et Chantal Remery (2010), commandée par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE). Les conclusions théoriques et empiriques de l'étude seront mises à profit dans d'autres travaux de l'EIGE dans le cadre du développement de l'indice de l'égalité de genre pour l'Europe.

Cette étude décrit l'égalité de genre comme une valeur fondamentale de l'Union européenne (UE), qui est inscrite dans ses traités <sup>(1)</sup> ainsi que dans la charte des droits fondamentaux de l'UE. L'intégration du principe d'égalité de genre constitue un aspect majeur de l'ensemble de ses activités et correspond à l'approche générale adoptée dans la mise en œuvre de toutes les politiques de l'Union.

Toutefois, l'étude indique que les positions des femmes et des hommes sont encore loin d'être égales. Les taux d'emploi des femmes, par exemple, sont inférieurs à ceux des hommes; les femmes ont moins de pouvoir politique et sont plus exposées à la pauvreté. Au vu de cette situation, l'étude considère qu'il est essentiel de disposer d'un moyen de contrôle efficace de l'égalité de genre, fondé sur un ensemble commun d'indicateurs. Ces indicateurs peuvent être à même d'identifier des points forts ou faibles d'une situation spécifique dans les États membres et faciliter les comparaisons entre pays. Il doit aussi être possible de fusionner ces indicateurs en un seul chiffre, un indice de l'égalité de genre. Ce type d'indice pourrait être très utile pour identifier et contrôler les progrès relatifs accomplis en matière d'égalité de genre sur la durée. La pertinence ainsi que l'importance des indices dans le domaine de l'égalité de genre ont été reconnues au cours des dernières décennies, et plusieurs indices ont d'ailleurs été développés.

(1) Articles 2 et 3, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne et article 8 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes est un organisme autonome de l'Union européenne, mis en place pour contribuer à et renforcer la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, y compris l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques communautaires et dans les politiques nationales qui en résultent, et la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe, ainsi que dans le but de sensibiliser les citoyens de l'UE à l'égalité entre les hommes et les femmes. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site [www.eige.europa.eu](http://www.eige.europa.eu)

### **Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes**

Švitrigailos Rue, 11M  
LT-03228 Vilnius  
Lituanie

Tel: +370 5 239 4107

Fax: +370 5 239 2163

Email: [eige.sec@eige.europa.eu](mailto:eige.sec@eige.europa.eu)

[www.eige.europa.eu](http://www.eige.europa.eu)

[www.twitter.com/eurogender](https://www.twitter.com/eurogender)

[www.facebook.com/eige.europa.eu](https://www.facebook.com/eige.europa.eu)

[www.youtube.com/eurogender](https://www.youtube.com/eurogender)

# Table des matières

Introduction.....	3
Indices internationaux.....	7
Questions conceptuelles.....	7
Questions méthodologiques.....	9
Choix des dimensions.....	9
Pondération.....	9
Écarts entre les femmes et les hommes.....	9
Contrôle du temps.....	10
Au-delà de l'indice d'égalité de genre .....	10



# Indices internationaux

Plusieurs grands indices internationaux de l'égalité de genre ont été identifiés et examinés par l'étude: l'indice d'inégalités de genre du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'indicateur des écarts de genre du Forum économique mondial, l'indice d'équité de genre de Social Watch et l'indice d'égalité de genre de l'Union européenne (indice IEGUE). Leur comparaison révèle qu'il semble exister un certain niveau d'unanimité sur les aspects méthodologiques et conceptuels. Trois des quatre indices s'efforcent de mesurer l'égalité en tant que telle en se concentrant sur l'absence de disparités entre les sexes. En outre, on peut constater un chevauchement important dans le choix des dimensions pertinentes (peut-être issu partiellement de la disponibilité des données). La participation économique revêt une importance évidente, tout comme l'éducation/les connaissances, l'argent et le pouvoir. La santé est présente dans deux des quatre indices; le temps (et sa division égale), dans un seul. Il va de soi que les différences dans les approches et dans la conception ont une incidence sur les résultats. Mais les scores obtenus par les pays dans chacun des indices sont, malgré tout, très similaires.

# Questions conceptuelles

Un certain nombre de questions conceptuelles sont discutées dans le cadre de l'étude. Le développement de l'indice doit respecter une condition fondamentale, à savoir que l'indice doit être fondé sur un cadre conceptuel solide et non pas uniquement sur des exigences en matière de données. L'égalité de genre, soutient l'étude, est une expression compliquée, qui comporte des dimensions diverses et de nombreux niveaux de sens. Elle peut faire référence à une situation dans laquelle les femmes deviennent davantage égales aux hommes (en termes de participation au marché du travail, par exemple) ou à une évaluation plus égale des différents rôles liés aux genres (en prenant en compte le temps que les femmes consacrent aux soins, par exemple). Elle peut aussi désigner une situation dans laquelle les rôles et les structures liés aux genres sont gravement remis en cause (en modifiant l'organisation sexospécifique actuelle du travail et des soins). L'égalité de genre implique un changement dans la vie des femmes comme dans celle des hommes à travers la promotion d'une égalité accrue dans la répartition du travail rémunéré et non rémunéré. Dans une perspective élargie, elle signifie aussi que la répartition égale du travail rémunéré et non rémunéré ne suffit pas. Pour être complet, tout concept d'égalité de genre doit prendre en considération la dimension politique et l'intégrité physique tant des femmes que des hommes.

À cet égard, l'étude soutient que la définition de l'égalité de genre est une question essentielle. Certains documents s'appuient fortement sur les notions liées à l'égalité (similitude), tandis que d'autres mettent davantage l'accent sur l'attribution d'une valeur identique aux différences et/ou sur la transformation des pratiques existantes en matière de genre. En général, la plupart des chercheurs semblent s'accorder à dire que l'égalité de genre comporte différentes dimensions qu'il n'est pas aisé de résumer dans un seul indicateur unidi-



mensionnel. La plate-forme d'action de Pékin, par exemple, établit une liste de douze points critiques allant de «les femmes et l'économie» et «la violence à l'égard des femmes» à «les mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes» et «les femmes et les médias».

Cette perspective assez complète de l'égalité de genre, en tant que combinaison particulière d'égalité (psychologique), de différences et de transformation, se reflète aussi dans la charte des femmes (Commission européenne, 2010). Celle-ci présente une série d'engagements pris par la Commission européenne sur des principes reconnus en matière d'égalité entre les sexes:

- l'égalité sur le marché du travail et une indépendance économique égale pour les femmes et les hommes, par le biais de la stratégie Europe 2020;
- le principe «à travail égal, salaire égal», en coopérant avec les États membres pour réduire sensiblement, d'ici à cinq ans, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes;
- l'égalité dans le processus de prise de décision par des actions d'encouragement de l'UE;
- la dignité, l'intégrité et l'élimination de la violence fondée sur le sexe au moyen d'un cadre d'action détaillé;
- l'égalité entre les genres au-delà de l'UE, en abordant cette question dans les relations extérieures et avec les organisations internationales.

Ces cinq priorités sont traduites en mesures concrètes dans la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015 de la Commission. Les mesures envisagées vont de l'augmentation de la proportion de femmes dans les conseils d'administration des entreprises et de la lutte contre la violence fondée sur le sexe à l'amélioration de la transparence des structures salariales. La stratégie souligne que l'égalité de genre n'est pas assimilable à des positions d'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de l'emploi rémunéré [stra-

tégie «de l'égalité pour l'égalité (psychologique)»], mais bien qu'elle s'inscrit dans un «régime d'égalité de genre» à la définition plus large, en conséquence de quoi les politiques pertinentes peuvent aussi faire référence, par exemple, au partage égal du pouvoir entre les femmes et les hommes, à la réduction du taux de décrochage scolaire des garçons, à l'encouragement de l'accès des pères au congé parental et à la lutte contre la violence domestique.

Une autre question d'importance dans la mesure de l'égalité de genre, exposée dans l'étude, est celle de savoir si l'indice est censé mesurer l'égalité en tant que telle ou un mélange de bien-être, de développement et d'égalité. Bien souvent, pour des raisons de clarté, l'accent est placé sur l'égalité de genre en tant que telle, qui est alors définie comme l'absence d'écart entre les genres en ce qui concerne certaines dimensions. Cette décision a pourtant des conséquences non négligeables. Plusieurs domaines importants de l'égalité de genre ne se ramènent pas facilement à un enjeu distributionnel, et les différences de genre ne peuvent dès lors pas être décrites facilement en termes d'écarts. La violence à l'égard des femmes, par exemple, n'est certainement pas une question de distribution.

Ces questions sont autant de défis posés à ceux qui s'efforcent de mesurer l'égalité de genre, non seulement à cause de la difficulté inhérente à la conceptualisation de l'égalité, mais aussi parce qu'interviennent des questions plus pratiques comme l'identification des indicateurs pertinents et de statistiques ventilées par sexe.



# Questions méthodologiques

L'étude confirme que la conception d'un indice est toujours un compromis entre, d'un côté, certaines ambitions et une rigueur théoriques et, de l'autre, des considérations pratiques. Dans le cas de l'indice d'égalité de genre, les ambitions théoriques font référence à la définition de l'égalité de genre; les considérations pratiques font référence au choix des indicateurs et à la disponibilité des données ventilées par sexe.

## Choix des dimensions

S'agissant de la mesure de l'égalité de genre, l'étude déclare que le choix des dimensions est crucial. Les indices actuels dans ce domaine sont basés sur un ensemble relativement réduit de dimensions, pour des raisons à la fois théoriques et pratiques. D'un point de vue théorique, il semble important de limiter le nombre d'indicateurs; un ensemble trop important d'indicateurs pourrait obscurcir les évolutions les plus saillantes. Certaines dimensions pourraient aussi être fortement corrélées, par exemple les niveaux d'instruction, le travail rémunéré et le risque de pauvreté, ce qui soulève la question de savoir si la présence de toutes ces variables génère une quelconque valeur ajoutée. Il importe également, dans ce contexte, d'opérer une distinction entre variables dépendantes et variables indépendantes. Les services de garde d'enfants, par exemple, ou la flexibilité des horaires de travail peuvent être considérés comme des dispositions importantes pour promouvoir la participation à temps plein des femmes au marché du travail. Pour autant, elles ne doivent pas être traitées au même niveau que des variables de résultats comme la participation au marché du travail ou le pouvoir de décision. Si tel était le cas, le danger d'une double comptabilisation ou d'une surestimation des différences entre les pays serait important.

L'étude soutient que ce que l'indice peut être destiné à mesurer suppose un autre choix sensible: soit la situation actuelle d'(in)égalité dans un pays, soit les facteurs qui participent à cette réalisation. Un indice orienté vers la mesure de la situation ou du niveau actuel d'(in)égalité de genre dans un pays ne peut combiner des variables de résultat avec des variables instrumentales: il y aurait un risque de double comptabilisation ou de sous- ou surestimation du phénomène et, dans le pire des cas, de violation de la cohérence conceptuelle du cadre.

## Pondération

La pondération des dimensions est une autre question méthodologique importante considérée dans l'étude. Dans la plupart des indices, les indicateurs et les dimensions ont un poids égal dans le calcul du score. Toutefois, à cause de différences tenant à la portée des valeurs, certains indicateurs pourraient posséder une pondération implicitement différente: plus l'écart type d'un indicateur est élevé, plus son poids est important dans le score final.

## Écarts entre les femmes et les hommes

Le traitement à réserver aux écarts entre les femmes et les hommes est une question essentielle dans le cadre de la construction de l'indice d'égalité de genre. Un écart peut résulter d'une situation où les hommes surpassent les femmes; en matière d'emploi rémunéré, par exemple, les scores des femmes sont presque toujours inférieurs à ceux des hommes. Un autre type d'écart survient lorsque les femmes surpassent les hommes; c'est fréquemment le cas en matière d'éducation, notamment parmi les générations plus jeunes où le niveau d'instruction des femmes est plus élevé que celui des hommes. Si l'accent est placé sur l'égalité de genre, opérationnalisé sous la forme d'une absence d'écarts, il convient de les traiter de la même manière.



## Contrôle du temps

L'étude souligne que l'indice d'égalité de genre doit être capable d'observer les progrès au cours du temps. L'augmentation du score de l'indice composite indiquera un rétrécissement des écarts de genre et sa diminution, une augmentation des écarts de genre. Globalement, l'observation de l'égalité de genre dans le temps apparaît compliquée. L'absence de données harmonisées limite les possibilités. Cette observation n'est dès lors possible que pour quelques dimensions, ne donnant qu'une image partielle de l'égalité de genre.

# Au-delà de l'indice d'égalité de genre

Il est possible d'explorer le potentiel offert par une organisation légèrement différente de l'indice d'égalité de genre, d'après l'étude, en approfondissant l'idée d'un indice de base assorti de comptes satellites. Créer un indice satellite pourrait s'avérer extrêmement utile pour étudier la situation dans un domaine qu'il n'est pas aisé d'intégrer dans l'indice de base, que ce soit à cause de l'absence de données, dans l'hypothèse où il serait souhaitable par exemple d'explorer la dimension de la qualité du travail, ou parce que cette dimension concerne un domaine plus instrumental qui ne se combine pas facilement aux indicateurs liés aux résultats de l'indice de base, comme les services de garde d'enfants, ou même parce que ce domaine ne s'interprète pas aisément comme une question distributionnelle, ce qui peut être le cas de la violence à l'égard des femmes. À ce titre, l'étude suggère la mise en place d'indices satellites qui pourraient être conçue comme un système de rapports et d'apprentissage mutuel, comme un élément stimulant la collecte de données sur un mode permettant la comparaison transnationale et comme un outil politique permettant d'analyser ce que font les États membres de l'UE dans les domaines importants de l'égalité de genre.

Eu égard aux difficultés que présente une pleine mesure de l'égalité de genre, l'étude propose d'organiser un indice d'égalité de genre plus flexible en définissant un indice de base et plusieurs indices satellites. L'indice de base pourrait se concentrer sur un petit nombre de domaines d'égalité et pourrait être utilisé pour contrôler de façon régulière l'évolution dans le temps. Les indices satellites pourraient être utilisés pour analyser les derniers développements dans certains domaines qu'il n'est pas facile de décrire en termes de distribution et pour faire référence à des variables instrumentales.

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

**Justification du cadre conceptuel pour l'indice d'égalité  
de genre pour l'Union européenne**

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne

2012 – 10 p. – 17,6 x 25 cm

ISBN 978-92-9218-046-1

doi:10.2839/51465



ISBN 978-92-9218-046-1



9 789292 180461



Office des publications

